

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le 23 février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-10 Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Présents : 9

Présents : 9 Excusés : Pouvoirs : 1 Absents :

Mmes et M. BALLESIO - PLANTIER - CARRE - BECKERS -- MOULIN - WINTRICH -- COQUELET - SOULIER - BROUTY

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES PRESENTS:

POUVOIRS: Mme TOUZET M qui a donné procuration M. PLANTIER

Monsieur le Vice-Président fait lecture du compte-rendu du Conseil d'Administration du 03 novembre 2022 et déclare la séance ouverte. Monsieur le Vice-Président présente Madame Pascale LUCARELLI qui, prochainement, sera membre élu du Conseil d'Administration/

1 DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi NOTRE prévoit l'adoption d'une délibération qui sous-entend un vote sur la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est donc sur la réalité de la tenue du DOB et sur l'existence du rapport que porte le vote de l'assemblée et non sur le contenu du rapport qui relève du vote du budget.

Considérant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

Laurence BECKERS demande à qui sont versées les subventions. Monsieur PLANTIER répond qu'elles versées à des associations à but social. Elle demande également la différence entre le budget du CCAS et celui de l'Aide à Domicile. Ce dernier est composé à plus de 90 % du salaire des aides à domicile.

C'est le budget du CCAS qui alimente le budget du SAD par le biais d'une subvention.

C'est la commune qui alimente aussi le budget du CCAS par le biais d'une subvention.

Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Il est demandé au conseil d'administration de voter la réalité de la tenue du débat d'orientation budgétaire ainsi que l'existence du rapport pour :

le budget primitif M14 - budget principal du centre communal d'action sociale - pour 2023 le budget primitif M22 – service aide à domicile - pour 2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité

- VOTE la réalité de la tenue du débat d'orientation budgétaire ainsi que l'existence du rapport dont un exemplaire est annexé à la présente délibération pour :
 - \circ le budget primitif M14 budget principal du centre communal d'action sociale pour 2023
 - $\circ \hspace{0.5cm}$ le budget primitif M22 service aide à domicile pour 2023.

• 2 INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PLANTIER explique que des questions se posent quant au devenir du Service Aide à Domicile. Il est de plus en plus difficile de recruter du personnel ; le CCAS limite donc, volontairement, le nombre de bénéficiaires à 50. Sur les 68 communes du territoire suivies par la Trésorerie de GIVORS seule notre commune assure ce service.

Martine Moulin s'étonne que seules 50 familles sur une population de près de 6000 habitants soient candidates à l'utilisation de ce service. Yves Plantier explique que l'aide à domicile compte actuellement 7 agents. D'autres familles seraient effectivement intéressées mais la gestion du service est complexe du fait du chevauchement des créneaux horaires de travail chez les personnes et de la grande difficulté, comme dans beaucoup de structures sociales, de recruter des agents. Des associations d'aide à domicile telle l'AISPA couvrent les besoins du secteur dont Saint-Symphorien d'Ozon. Martine Moulin soulève la question de savoir si, par rapport au budget général de fonctionnement important et au nombre très limité de familles satisfaites, il ne vaudrait pas mieux transférer ce service aux associations existantes. Nadine Brouty confirme qu'elle partage cette analyse. Yves Plantier indique que des échanges ont déjà eu lieu avec une association qui, à l'étroit dans ses locaux, souhaiterait s'implanter sur Saint-Symphorien d'Ozon. La réflexion est donc engagée

Secours Populaire

Madame WINTRICH informe que le Secours Populaire vient en aide à 58 familles dont 25 nouvelles essentiellement de Ternay, les personnes extérieures n'ayant souvent pas de moyen de transport.

Madame WINTRICH précise qu'il y a une augmentation de demandes de personnes isolées. La Boutique Solidaire est ouverte 2 samedis par mois.

Châteauvieux

Martine MOULIN rappelle qu'un vide-greniers est organisé le 19 Mars prochain. Les gains permettent d'aider à financer les animations.

Martine MOULIN remercie OZON LA SCENE qui a reversé 1 000 euros suite à leur représentation théâtrale du Dimanche15 Janvier2023

Retraités Val d'Ozon :

Le Club connait un succès avec 111 adhérents et 25 pour l'activité Gym

Du fait de la hausse des prix, les sorties extérieures deviennent contraignantes, le Club privilégie les petites manifestations.

Elle indique que les locaux à l'Orangerie deviennent trop petits au fil du temps

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.